



# Municipalité Saint-Joseph-des-Érables

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

## AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, MARIE-JOSÉE MATHIEU, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ :

### Dépôt du rôle de perception pour l'année 2024

Conformément aux dispositions des articles 1007 du Code municipal, avis public est par la présente donné aux contribuables de la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables et à toutes les personnes intéressées, que le rôle général de perception est déposé au bureau municipal et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans le délai imparti à toutes personnes dont les noms y apparaissant comme sujettes au paiement desdites taxes, arrérages, ou autres deniers.

Conformément aux dispositions du *Règlement 270-23 décrétant les taux de taxes et les tarifs de compensation pour l'exercice financier 2024*, les dates de versement sont fixées au :

- Premier versement : 1<sup>er</sup> mars 2024
- Deuxième versement : 1<sup>er</sup> mai 2024
- Troisième versement : 1<sup>er</sup> juillet 2024
- Quatrième versement : 1<sup>er</sup> octobre 2024

Donné à Saint-Joseph-des-Érables ce dixième jour du mois de janvier 2024.

Marie-Josée Mathieu

Directrice générale et greffière-trésorière